

Le 30 septembre 2016

«Titre» «Prénom» «Nom»
«Adresse_Ligne_1»
«Code_postal» «Ville»

«Titre»

J'ai l'honneur de vous inviter à assister à la réunion public n° 24 du Conseil Municipal qui aura lieu le :

Lundi 23 Mai 2016 à 20H00
A la mairie

Veillez agréer, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Maire

Bernard OLLAGNIER

Ordre du jour :

a / Approbation des comptes rendu n° 22 du 4 Avril et n°23 du 2 Mai 2016

b / Délibération

1-Instauration du RIFSEEP (Régime indemnitaire de fonctions, de sujétions, d'expertise et d'engagement professionnel) présenté par Madame BRAZI du CDG (centre de gestion de l'Ain)

Afin de mettre en place le RIFSEEP (selon décret n°2014-513 du 20 mai 2014 et n°2015-661 du 10 juin 2015), les modalités de ce régime sont à définir :

- bénéficiaires (agents titulaires et stagiaires, agents contractuels à détailler le cas échéant)
- composantes du RIFSEEP (IFSE (indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise) et CIA (complément indemnitaire))
- modalité de détermination des groupes de fonctions (hiérarchisation des fonctions par comparaison ou cotation des fonctions)
- montants de référence, la part de IFSE et la part du CIA et les modalités de versement.
- Modalités ou retenues pour absence.

Les Conseillers Municipaux sont appelés à se prononcer sur l'instauration et les modalités du RIFSEEP selon les propositions présentées. Et à autoriser Monsieur le Maire à fixer par arrêté individuel le montant perçu par chaque agent.

2-Démission de Madame Christelle Thomasson au poste d'adjointe et nomination ou non d'un nouvel ou une nouvelle adjointe.

L'emploi d'adjointe de Madame Christelle Thomasson étant incompatible avec son nouvel emploi, Monsieur le Préfet a demandé sa démission en tant qu'adjointe, à la date du 22 Avril 2016. La nomination d'un nouvel adjoint ou une nouvelle adjointe est à effectuer. Une répartition des tâches est à réaliser si le poste n'est pas reconduit ainsi qu'un tableau des permanences.

Les Conseillers Municipaux sont appelés à se prononcer sur la nomination d'un nouvel adjoint , sur le tableau des permanences , pour transmission de ces informations à la Préfecture.

3-EPF de l'Ain (Etablissement Public Foncier)

Suite au courrier de Monsieur Gérard Branchy, président de l'EPF de l'Ain, concernant le rapport de Monsieur Dominique Figeat sur l'action de l'EPF de l'Ain et sur le projet d'extension de l'EPORA (Etablissement public d'état de l'ouest Rhône-Alpes), Monsieur le Maire sollicite la délibération du conseil municipal afin de :

- refuser catégoriquement toute idée d'extension de l'Etablissement Public foncier de l'Ouest Rhône-Alpes (EPORA) sur le territoire du Département de l'Ain.
- refuser tout prélèvement de fiscalité supplémentaire auprès des ménages et des entreprises du Département au profit d'un outil d'Etat qui n'apporterait rien de plus que l'outil local.
- respecter les actions menées à ce jour par l'ensemble des acteurs locaux en faveur du logement social.
- respecter le principe de libre administration des collectivités locales.
- d'affirmer que l'EPF de l'Ain remplit complètement son rôle auprès des collectivités locales, des politiques locales tout en accompagnement des politiques d'Etat.
- d'inviter chaleureusement Madame Emmanuelle COSSE, Ministre du Logement et de l'Habitat Durable, à venir découvrir les actions menées par l'ensemble des acteurs locaux permettant la mobilisation du foncier en faveur de la création de logements en mixité sociale sur l'ensemble du territoire du Département de l'Ain.

Les Conseillers Municipaux sont appelés à se prononcer sur cette délibération.

4-Projet de fusion des communautés de communes Chalaronne Centre, Centre Dombes et du canton de Chalamont.

Suite au courrier et à l'arrêté de Monsieur le Préfet sur le projet de fusion des communautés de communes Chalaronne Centre, Centre Dombes et du canton de Chalamont, un accord est demandé sur le projet de périmètre de fusion. Une note d'information des 3 communautés de communes nous est transmise.

Les Conseillers Municipaux sont appelés à donner leur accord sur le projet de périmètre de fusion.

5-Convention pour l'instruction des demandes d'autorisation du droit du sol (Service ADS)

Suite à la délibération du conseil communautaire en date du 4 février 2016 sur la contribution au service ADS, la participation des EPCI doit être révisée à la hausse. Initialement fixé à 0.84 € par habitant, le coût est porté à 1 € par habitant et la convention modifiée par l'avenant n°2.

Les Conseillers Municipaux sont appelés à approuver cette nouvelle grille tarifaire et l'avenant n°2 de la convention.

6-Don de M. Dannemuller pour l'aménagement de la zone artisanale.

Monsieur Dannemuller souhaite faire un don de 28 333,00 € à la commune afin de pouvoir aménager la zone artisanale. Monsieur le Maire sollicite le conseil municipal pour accepter ce don selon l'article L-2242-1 du code général des collectivités.

Les Conseillers Municipaux sont appelés à se prononcer sur le don de Monsieur Dannemuller et à donner l'autorisation à Monsieur le Maire pour l'accepter ou le refuser.

7- Estimation du coût des travaux par Monsieur Baude, architecte, pour le projet de rénovation de l'appartement du presbytère.

Suite à la réception du devis d'un montant de 78156.03 € HT pour l'estimation coût des travaux, pour le projet de rénovation de l'appartement du presbytère, une autorisation vous est demandée, pour qu'il puisse lancer les appels d'offre nécessaires, ainsi que leur publication, (sous réserve de l'accord de la communauté de communes de Chalaronne Centre pour la dotation). Rappel financement environ 50000€ par la Communauté de Commune et le reste par emprunt.

Les Conseillers Municipaux sont appelés à se prononcer sur ce devis pour le projet de rénovation de l'appartement du presbytère et à donner leur autorisation pour lancer les appels d'offre et la publication.

7-Bis Devis de Monsieur Baude architecte pour ses honoraires pour mener à bien la mission d'un montant de 8550.00€ HT.

Les Conseillers Municipaux sont appelés à se prononcer sur ce devis pour le projet de rénovation de l'appartement du presbytère et à donner l'autorisation à Monsieur le Maire pour signer cette offre.

8- Remise en état des poteaux d'incendie

Selon le rapport fourni par le SDIS, une remise en état des poteaux d'incendie est demandée. Un devis de la Lyonnaise des Eaux a été reçu pour un montant de 3 670.28 € TTC.

Les Conseillers Municipaux sont appelés à se prononcer sur ce devis pour la remise en état des poteaux d'incendie.

9-Demande de création d'un arrêt de bus au lieu-dit « Le Foulx »

Monsieur Christian Lucchini, contrôleur des transports scolaires au conseil général, nous fait part d'une demande de Madame Valérie Chatillon et de Monsieur Didier Bessard pour la création d'un arrêt de bus au lieu-dit « Le Foulx » pour leur fils scolarisé à l'école primaire de Relevant.

Les Conseillers Municipaux sont appelés à se prononcer sur la création d'un arrêt de bus au lieu-dit « Le Foulx »

10-Droit de préemption sur la propriété Servillat

Monsieur le Maire sollicite le conseil municipal afin de délibérer sur l'exercice du droit de préemption pour le cheminement doux sur la propriété Servillat.

Les Conseillers Municipaux sont appelés à se prononcer sur le droit de préemption de la propriété Servillat

10-Bis Vente ou démolition du garage collé à la propriété Servillat (ex local pompiers.)

Les Conseillers Municipaux sont appelés à se prononcer sur la démolition ou la vente de ce garage et à en fixer son prix si vente.

11-Parcelle C404 le l'étang

Demande aux conseillers municipaux pour passer la parcelle n°C404 de l'étang dans le domaine privé de la commune.

Les Domaines ont donné leur avis sur le prix de vente de l'étang à 64 000 € HT et à 150 000 € HT pour le prix de vente du camping.

Les Conseillers Municipaux sont appelés à se prononcer pour le passage de la parcelle C404 de l'étang dans le domaine privé de la commune et donner leur accord (ou pas) sur les prix confirmés par les Domaines .

12-Livret du voisinage du FDSEA de l'Ain

Suite au mail de Léa Berhelier, animatrice de la FDSEA, nous informant du livret de voisinage, un partenariat est proposé afin de formaliser la coopération avec la FDSEA.

Les conseillers Municipaux sont appelés a se prononcer sur ce partenariat avec la FDSEA pour le livret de voisinage.

13- Logement du 58 Route de St Trivier

Compte rendu de la visite du logement situé au 58 route de St Trivier, par la D.D.T, en date du 29/03/2016.

Conformément à la demande de la DDT un devis d'installation par l'Entreprise CD CHANTELAUZE vous est présenté pour un montant TTC de 704.72 € (Restera à faire la ventilation aux fenêtres par un menuisier devis en attente et à acheter des moustiquaires.)

Les Conseillers Municipaux sont appelés à se prononcer sur le devis de la société Chantelauze.

14- Réfection du mur du cimetière.

Suite à la réception de plusieurs devis, la commission d'urbanisme vous propose le devis de Monsieur Hyvernats pour un montant de 8 175.93 € TTC

Les conseillers municipaux sont appelés à se prononcer et donner leur accord pour signer le devis .

15 Branchement T.A.L de Madame FILLARDET

Une réponse la commission d'urbanisme vous propose le devis de la STE MERLE DOMBES pour un montant de 2645.29 € TTC.

Les conseillers municipaux sont appelés à se prononcer et donner leur accord pour signer ce devis .

16-Recomposition du conseil communautaire

Courrier de la communauté de communes Chalaronne Centre qui demande la confirmation de l'identité du conseiller communautaire titulaire et du conseiller communautaire supplémentaire dans l'ordre du tableau .

-Conseiller titulaire Mr Bernard OLLAGNIER

-Conseiller supplémentaires Monsieur Eric SCHNEIDER

Les conseillers municipaux sont appelés à donner leur accord .

17-Refection voirie communale

Afin de contacter les banques, pour la mise en place d'un prêt de 350 000 € HT et d'un prêt pour la TVA pour la réfection des routes, un accord du conseil municipal est demandé.

Les conseillers municipaux sont appelés à donner leur accord à Monsieur le Maire pour effectuer les démarches.

18-Etang de pêche

Réception du devis de la société Chapeland Terrassement pour le curage de l'étang pour un montant de 3600 € TTC.

Les conseillers municipaux sont appelés à se prononcer et donner leur accord pour signer le devis.

19- Déplacement du monument au Morts

Les conseillers municipaux sont appelés à donner leur accord pour demander les subventions et les autorisations nécessaires afin de faire le transfert en 2017.

c/ Questions diverses et informations

- **Appel à projets « développement durable » 2016:** Courrier de la communauté de communes Chalaronne Centre qui décide de renouveler l'appel à projets « développement durable » auprès des associations et commune du territoire.
- **Agenda d'accessibilité programmé :** Courrier de la direction départementale des territoires nous transmettant le procès-verbal de la sous-commission départementale d'accessibilité ayant statué favorablement sur la demande d'Ad'AP.
- **Rêves de cirque :** Appel au bénévolat pour le 25 Juin.
- **M. Mariotti** (Inspecteur divisionnaire au Trésor Public) : Mail de M. Mariotti sur une erreur informatique